

**Attribution de subventions au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2013/856

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre trois dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Le CIP de La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF) a été labellisée « Centre d'Interprétation du Patrimoine » en commission permanente du 17 décembre 2007, sur le thème des arts et traditions populaires, et sur un projet portant sur le développement de nouvelles activités culturelles et d'animation.

Cette structure est actuellement animée par l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (AMROF) et gérée par la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn. En commission permanente du 1^{er} mars 2010, une convention a formalisé ce partenariat avec le Département.

En 2012, la MROF a accueilli 15 646 visiteurs soit une progression de 2.5% par rapport à 2011. Il est à noter une hausse du public individuel et des groupes adultes, et une légère baisse des groupes scolaires.

a) La communauté de communes de Sauer-Pechelbronn

Pour la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, le programme d'actions 2013 s'est articulé autour de trois axes :

- accueil pédagogique pendant et hors temps scolaire

Proposées de mi-février à fin décembre, les animations sont assurées par des bénévoles de l'AMROF. La communauté de communes de Sauer-Pechelbronn accompagne et soutient l'association à plusieurs niveaux : rédaction et diffusion du programme d'animations, gestion des réservations, accueil des groupes, évaluation des interventions.

Pour 2013, environ 3400 scolaires sont attendus, ainsi qu'une centaine de lycéens et 10 scolaires présentant un handicap.

- visites guidées pour les groupes adultes

Elles sont assurées par les bénévoles de l'AMROF ou des partenaires extérieurs. L'accueil, la réservation, la billetterie, la promotion, le montage de nouvelles offres relèvent du personnel de la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn. En 2013, 55 groupes d'adultes sont attendus, soit environ 1200 personnes. 2 groupes de visiteurs chinois ont été accueillis, cet été, suite à un programme conjoint mené avec l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

- diffusion des arts et traditions populaires

L'AMROF organise, à destination du public individuel, et de mi-février à mi-décembre, un programme dense permettant d'appréhender les différentes facettes du mode de vie dans l'Outre-Forêt au début du siècle dernier : 6 expositions temporaires, plus de 35 animations dominicales, le festival autour du point de croix, des journées d'animation pour les estivants

en juillet et août, des cours de cuisine, d'alsacien, de marqueterie, des stages de travaux d'aiguilles, des ateliers manuels en lien avec les fêtes calendaires.

La communauté de communes assure, pour sa part, l'accueil des publics ainsi que les démarches administratives pour la mise en œuvre des animations, apporte une aide logistique, et prend en charge la promotion et la diffusion du programme.

Le coût global du programme d'actions 2013 s'élève à 100 370 €.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 18 225 €, représentant 50% des dépenses éligibles. En effet, les dépenses relevant des frais de structure, de communication et promotion ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 4 novembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

b) Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (AMROF)

Pour l'AMROF, le programme d'actions 2013 s'est articulé autour de 4 axes :

- l'accueil du public (scolaires, adultes) à travers différentes activités (animations saisonnières, sur les artisans ruraux et le jardin traditionnel, ciné-club sur la ruralité, cours et stages, ateliers pour les scolaires, visites autour du village);
- l'organisation d'expositions ou d'événements ;
- l'acquisition de matériel pour assurer des visites guidées ;
- l'acquisition de boîtes d'archives pour la conservation des collections.

Le coût global du programme d'actions 2013 s'élève à 33 338 €.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention d'un montant de 14 424 €, représentant 50 % des dépenses éligibles, dont 14 124 € sur les dépenses de fonctionnement et 300 € sur les dépenses d'investissement.

En effet, les dépenses relevant des frais d'assurance, de communication, de déplacements, l'achat de boîtes d'archives pour favoriser la conservation des collections ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 4 novembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2) La Maison des Arts à Bischwiller

La Maison des Arts de Bischwiller est une maison alsacienne, datant du XVII^e siècle, ancienne maison d'habitation de l'historien local et marqueteur Henri Baumer et du peintre Philippe Steinmetz. Dans les collections permanentes, sont présentées leurs œuvres, ainsi que celles de Paul Weiss et de Daniel Meyer.

Une fois par an, pendant 3 mois, la Maison des Arts présente une exposition temporaire, mettant en lumière ses collections, la spécificité de la ville (le textile), ou des partenariats (réseau des musées textiles d'Alsace, FRAC Alsace notamment).

La Maison des Arts est fermée en janvier et février, et ouverte les vendredis et week-ends le reste de l'année. Elle a accueilli, en 2011, 1253 visiteurs, et en 2012, 1504 visiteurs.

En 2013, au niveau des projets de petit investissement, la Ville prévoit de remplacer la porte d'entrée, de refaire les peintures intérieures, et de changer l'éclairage actuel, afin

de répondre aux normes de conservation préventive et d'améliorer le confort de visite des visiteurs.

Le coût total des travaux est estimé à 40 133.78 € HT pour lequel la Ville participe à hauteur de 32 508.36 €.

Cette opération n'est pas inscrite au contrat de territoire de Bischwiller (2010-2015), mais peut être considérée au titre des Projets d'Intérêt Local.

Cette demande répond aux critères de soutien définis en 1991 pour la création, la rénovation, ou l'extension de musées locaux.

En application de ce dispositif, le Département pourrait allouer à la Ville de Bischwiller une aide financière de 5 685.62 € représentant 20% de la dépense subventionnable HT (soit 28 428,09 € HT). Il est proposé de ne prendre en compte que les dépenses liées à l'éclairage (soit 28 428,09 €) qui participeront à une meilleure conservation des objets exposés et amélioreront le confort des visiteurs, les travaux de peinture et de remplacement de porte relevant davantage de frais d'entretien courant.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 4 novembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	108 000,00 €	54 131,92 €	32 349,00 €
35466	204-204142-314	40 859,61 €	19 064,16 €	300,00 €
35458	204-204142-314	7 929,59 €	5 685,62 €	5 685,62 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, une subvention de 18 225 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité

- à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt, une subvention de 14 424 €, dont 14 124 € sur les dépenses de fonctionnement et 300 € sur les dépenses d'investissement au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier, attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité

- à la ville de Bischwiller, une subvention de 5 685,62 € représentant 20% de la dépense subventionnable HT, au titre du soutien à la création, rénovation, ou extension des musées locaux ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation d'un

état récapitulatif des dépenses et des pièces justificatives certifiés par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL